



**Réunion publique – Carrefour rue du Maupas / Chemin des Noyers**  
**Lundi 29 août 2017 à 19h sur place**  
**Résumé de la discussion**

Une cinquantaine de personnes étaient présentes. 43 ont laissé leurs coordonnées pour recevoir le présent « résumé de la discussion ». Parmi la cinquantaine de personnes, 10 élus municipaux, l'urbaniste de la Commune et la Directrice du territoire Nord-Ouest de la Métro (Claire Epailard).

#### **Introduction du maire**

Le maire explique les raisons de la réunion : la municipalité avait négocié le retrait de la clôture au carrefour entre la rue du Maupas et le Chemin des Noyers avec le propriétaire. La pose d'un brise-vue intervenue début août n'est pas soumise à autorisation et a modifié la visibilité au carrefour. La commune a donc prit un arrêté le 16 août (affiché sur place), interdisant le stationnement, limitant la circulation et demandant à la Métro (en charge de l'aménagement des voiries) de sécuriser le carrefour. Des panneaux et des cônes ont ainsi été mis en place par les services de la commune pour palier provisoirement au problème.

En ce qui concerne la vitesse, les maires de Veurey, Sassenage et Noyarey ont décidé d'acheter un pistolet laser permettant de mesurer la vitesse en zone urbaine dense.

L'objectif n'est pas d'apporter ici une solution toute faite qui s'imposerait à tous, mais au contraire de mobiliser l'intelligence collective pour aboutir à une solution durable, qui permettra à la Métro et à la commune de co-construire une proposition d'aménagement prenant en compte l'ensemble des remarques faites. Pour cela, pendant cette réunion, nous allons :

- lister avec les habitants les dysfonctionnements du carrefour.
- envisager ensemble différentes solutions de sécurisation durable.
- définir les délais envisageables de mise en œuvre avec la Métro.

#### **Liste des dysfonctionnements identifiés sur ce carrefour**

- Un problème de visibilité à droite et à gauche, en sortant du chemin des Noyers, en direction de la rue du Maupas.
- Une vitesse excessive sur la rue du Maupas.
- Une vitesse excessive sur le chemin des Noyers, qui risque d'être accentuée si le chemin des Noyers avait une priorité totale sur la rue du Maupas, notamment à cause des automobilistes qui « coupent » par le chemin des noyers, lorsque l'ex RD1532 est saturée.
- Un problème de stationnement gênant chemin des Noyers, qui empêche certains riverains de sortir de chez eux.
- Une circulation piétonne globalement peu aisée.

#### **Solutions évoquées par les personnes présentes**

- Installer un miroir

La Métro explique que sa politique à l'échelle de ses 49 communes est de ne plus mettre en place de miroir (sauf exceptionnellement en sortie de voie privée) à cause de la suraccidentalité qu'ils provoquent, liée à la déformation des distances.

Un participant dit qu'il existe sans doute des miroirs plus sophistiqués, qui permettraient de ne pas avoir ce problème de déformation des distances.

Apparemment, ce n'est pas le cas, mais surtout, l'installation d'un miroir ne résoudrait en rien le

problème des vitesses excessives constatées.

- Instaurer un sens unique montant sur la rue du Maupas et sur le chemin des Noyers

La question peut-être étudiée, mais semble à priori être une fausse bonne idée puisqu'elle engendre généralement une augmentation de la vitesse des véhicules sachant qu'ils ne trouveront pas de véhicules en face d'eux.

Certains estiment que cela fonctionne à Sassenage. Cependant, le sens unique est là-bas couplé à une très faible largeur de voirie, de nombreux « stop » sur les voies prioritaires, et une verbalisation des contrevenants. L'ensemble générerait donc un coût important qu'il ne faut pas négliger dans la réflexion et voire si à sécurisation égale, un coût moindre est possible.

Une personne précise qu'un sens unique (impliquant une faible largeur) poserait également le problème de l'accès des engins agricoles du secteur. La question des grumiers qui permettent l'exploitation de la forêt de Noyarey, doit également être prise en compte.

Une personne ajoute que si le sens unique s'avère être la meilleure solution en terme de visibilité (outre la question de la vitesse), il faudrait étudier parallèlement les solutions pour gérer la vitesse, et donc la sécurité, dans cette nouvelle configuration de sens unique.

Rien n'est exclu à ce stade de la réflexion, mais là encore, cela impliquerait sans doute des coûts importants qu'il ne faudra pas négliger dans le choix de la solution qui sera retenue sans rien renier sur la sécurité.

Une autre personne s'interroge sur les embouteillages que créeraient un sens unique rue du Maupas et chemin des Noyers : tous les matins, cela signifie que les habitants du secteur se retrouveraient en file indienne en bas de la rue Léon Porte pour s'insérer progressivement sur la RD1532...

- Mettre en place un « dos d'âne »

La discussion permet de rappeler que les dos d'âne ne sont pas possibles sur le tracé d'une voie de bus, à moins de mettre en place une véritable plateforme, impliquant des coûts non négligeables, pour que les roues avant et arrière du bus soient surélevées pour ne pas endommager sa partie basse.

L'idée d'un ralentisseur sur la partie « chemin des noyers » du carrefour est évoquée (aucun bus de circulant ici). Sa pertinence devra être étudiée. Il est précisé que cela créerait des nuisances (bruits) pour les riverains).

- Instaurer des panneaux « STOP » et ou « Céder le passage »

L'idée de mettre en place trois panneaux STOP (sur chaque axe), qui se fait dans certains pays nordiques, séduit manifestement plusieurs personnes, mais pose un problème de responsabilité en cas d'accident : comment réagiront les assurances pour savoir qui est en tort ? La responsabilité de la Métro ou de la commune pourrait alors être engagée. La question est donc à étudier.

L'idée d'un STOP dans la descente de la rue du Maupas semble faire l'unanimité pour réduire la vitesse.

Quelqu'un estime qu'il ne faut pas mettre de STOP dans la montée de la rue du Maupas, pour ne pas que les automobilistes évitant la RD1532 saturée, par le chemin des Noyers, ne deviennent un problème encore plus grand qu'aujourd'hui. Cela implique en conséquence qu'ils n'aient pas priorité sur les véhicules montant la rue du Maupas.

La question du choix entre « STOP » ou « Céder le passage » est évoquée.

- Instaurer une « chicane » / « écluse »

Idée d'une écluse sur la rue du Maupas, devant le 23 chemin des Noyers (à l'opposé de là où elle se trouve) et légèrement plus prononcée qu'actuellement, qui permettrait de faire ralentir les véhicules montant la rue du Maupas, juste après le carrefour, sans pour autant donner la priorité aux véhicules venant du chemin des noyers comme vu précédemment.

- Déplacements piétons

Des questions fusent en aparté sur l'idée de maintenir les piétons d'un même côté de la chaussée (paraissant plus sécurisant pour certains) et l'idée de maintenir une traversée de la voie par les piétons avec marquage au sol (qui éveillerait la vigilance sur la priorité piétons selon d'autres).

Idée de faire en sorte d'écartier les véhicules montant du mur de la maison qui fait l'angle, pour une meilleure visibilité et une meilleure sécurité des piétons.

- Interdire le stationnement sur le secteur du carrefour

Idée qui semble faire l'unanimité pour permettre de réserver l'espace public aux piétons, aux riverains qui doivent sortir de chez eux, et aux véhicules qui doivent circuler sur la chaussée.

L'idée de plots est évoquée pour cela. Des plots ont cependant déjà été mis mais arrachés par des automobilistes peu respectueux de la limitation de vitesse à 30km/h existante sur le secteur. A étudier également.

**Proposition d'aménagement avant le 15 septembre 2017**

La Métro s'engage à fournir, en lien avec la commune, une proposition de plan dans les 15 jours suivant cette réunion, se basant sur la présente discussion.

Elle sera envoyée à toutes les personnes nous ayant laissé son courriel pour cela, pour que chacun fasse remonter rapidement son avis (positif comme négatif).

La Métro pourra ensuite mettre en œuvre le projet sur les plans administratif et technique (travaux).

**Au delà de l'objet de la réunion**

Quelques personnes ont fait part de problèmes ailleurs qu'au carrefour concerné. L'idée est ici de se focaliser sur ce carrefour, pour résoudre la problématique constatée sans se disperser.

Plusieurs personnes ont d'ailleurs recentré le débat au cours de la réunion, sur son objet premier.

Cependant, les demandes sur d'autres secteurs sont entendues et souvent déjà connues (par exemple, la sortie difficile du 388-420 rue du Maupas ; le problème récurrent de la vitesse excessive ; les problèmes de stationnements gênant sur voirie ; etc.) et seront traitées au fur et à mesure et en fonction des budgets disponibles.

Un élément vous semble manquant dans ce résumé ?

Envoyez votre avis sur [urbanisme@noyarey.fr](mailto:urbanisme@noyarey.fr)

ou contactez l'accueil de la mairie dans les 15 jours suivant cette réunion pour qu'il puisse être prit en compte dans la proposition de la Métro.